



RÉPONSES AUX QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

- **QUESTIONS CONCERNANT LES CANDIDATURES**

Je rencontre des difficultés techniques avec l'application SlideRoom. Que faire?

Si vous rencontrez des problèmes techniques avec le portail SlideRoom, veuillez entrer en contact directement avec l'assistance technique de SlideRoom en adressant votre demande à "support@slideroom.com" pour obtenir de l'aide.

Je ne me souviens pas de mes identifiants de connexion à SlideRoom. Comment faire pour me connecter ?

Veuillez entrer en contact directement avec l'assistance technique de SlideRoom en adressant votre demande à "support@slideroom.com" pour obtenir de l'aide.

Faut-il payer pour présenter sa candidature à CASA CINE ?

Non, la présentation de votre candidature à la résidence CASA CINE est gratuite.

Je co-écris un film avec un autre scénariste ou un-e autre auteur-e-réalisateur.rice. Pouvons-nous nous présenter ensemble à la résidence CASA CINE?

Dans le cas où votre candidature serait retenue, CASA CINE ne peut accueillir en résidence qu'un-e seul-e scénariste ou un-e seul-e auteur-e-réalisateur-rice par projet.

Je suis un-e compositeur-rice de musique de film qui travaille avec un-e auteur-e-réalisateur-rice. Pouvons-nous nous candidater ensemble pour le même projet ?

Bien que nous n'ayons pas pensé la résidence CASA CINE pour les duos auteur-e-compositeur-rice - les étapes d'écriture de scénario et de composition de musique de films ne coïncidant généralement pas -, il existe des projets spécifiques pour lesquels la musique fait partie inhérente du scénario et pour lesquels une collaboration artistique dès l'écriture du scénario s'avère nécessaire. Dans ces cas spécifiques, nous acceptons les candidatures conjointes de duos auteur-re-compositeur-rice travaillant sur le même projet.

Je suis un-e compositeur-riche qui a déjà composé la musique de deux longs-métrages. Est-ce que je peux tout de même me candidater ?

Oui, à condition que le projet pour lequel vous postulez soit le premier ou le deuxième long-métrage de la réalisatrice ou du réalisateur avec qui vous collaborez.

Je suis compositeur-riche de musique de film et j'ai un projet qui démarre prochainement. Est-ce que je peux envoyer ma candidature ?

Oui, vous pouvez postuler à CASA CINE si vous travaillez sur la musique d'un 1er ou d'un 2ème projet de long-métrage. Étant donné que la résidence se déroulera au mois de mai et que vous devez être en train de travailler sur votre projet à ce moment-là, le film pour lequel vous composez la musique doit être en phase de production. Pour plus d'informations sur les éléments requis, veuillez lire attentivement la [notice](#) de CASA CINE.

Je suis compositeur-riche de musique de film mais je ne travaille actuellement sur aucun projet de long-métrage. Est-ce que je peux quand même poser ma candidature ?

Non. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la question précédente et lire attentivement la [notice](#) de CASA CINE.

J'ai déjà écrit et ou réalisé deux longs-métrages pour le cinéma mais ce sont des films documentaires. Est-ce que je peux tout de même postuler en tant qu'auteur-e ?

Non. CASA CINE considère les films, quel que soit le genre, d'une durée supérieure à 60 minutes, comme des longs-métrages.

J'ai deux projets différents que j'aimerais développer. Puis-je présenter les deux ?

Non. Les candidats ne peuvent proposer qu'un seul projet par édition.

Dois-je avoir une première version de scénario pour m'inscrire à la résidence en tant que scénariste ou auteur-e-réalisateur-riche ?

Non. CASA CINE est une résidence d'écriture où les projets de scénario peuvent se trouver à différents stades d'écriture (traitement ou continuité dialoguée). Veuillez vous référer à la [notice](#) de CASA CINE pour vous assurer que vous rassemblez bien tous les éléments pour vous candidater.

- **QUESTIONS CONCERNANT LA RÉSIDENCE**

En cas de sélection, est-ce que je dois acquitter des frais pour participer à la résidence ?

La participation à la résidence CASA CINE est gratuite. L'encadrement des artistes sélectionné-es ainsi que l'hébergement durant trois semaines en demi-pension (petit-déjeuner et un repas/jour du lundi au vendredi) sont pris en charge par CASA CINE. Durant les week-ends, les résidents ont accès à la cuisine pour préparer leurs repas. Les frais de voyage jusqu'au lieu de la résidence (Château de la Napoule, Mandelieu-la-Napoule), restent à la charge des participant-es. Une bourse de voyage peut toutefois être envisagée au cas par cas et sur demande écrite.

En tant que compositeur·rice, que puis-je retirer de la résidence CASA CINE en dehors de la mise en réseau avec des auteur·es de scénario ? Est-ce qu'il me sera possible d'enregistrer de la musique?

Non, il n'est pas possible d'enregistrer de la musique lors de la résidence CASA CINE. CASA CINE offre aux compositeur·rices de musique de film un lieu inspirant pour une résidence de recherche et de création. Les compositeur·rices auront également l'opportunité de promouvoir leur travail auprès des professionnel·les de l'industrie lors de la présentation publique et de rendez-vous au Festival de Cannes où ils pourront faire connaître leur univers et leur parcours. Les compositeur·rices bénéficieront également d'un accompagnement au pitch pour préparer leur présentation.

- **QUESTIONS CONCERNANT LE PROCESSUS DE SÉLECTION**

Quel est le calendrier de sélection ?

En fonction du nombre de candidatures reçues, il faut compter entre 8 et 10 semaines après la clôture de l'appel à projets pour que le comité de sélection procède à la sélection.

Les résultats de la sélection me seront-ils communiqués ?

Oui, tous les candidats seront informés des résultats de l'appel à candidature par courrier électronique.

Si je ne suis pas sélectionné·e pour la résidence, pouvez-vous m'envoyer un retour sur ma candidature ?

En raison du nombre élevé de candidatures, nous ne pouvons malheureusement pas envoyer de retour individuel à chaque candidat·e. Merci de votre compréhension.